



Travailler en crèche : ça paie ?

Alors que le secteur du « care » et notamment de la petite enfance ont fait partie des locomotives de l'emploi en 2014¹, Crècheemploi s'est interrogé : ce secteur en croissance est-il également rémunérateur pour ses salariés ? Réponse dans l'Observatoire des salaires en crèche, une étude exclusive menée auprès de 300 salariés et 50 gestionnaires d'EAJE².

NB : les salaires indiqués sont des salaires mensuels nets moyens pour un temps plein

Avant tout, le diplôme

Le diplôme, première variable de rémunération

La pénurie de personnel dans les EAJE joue en faveur des salariés. Pour autant, les salaires peuvent passer du simple au double.

L'équation est classique : plus le diplôme est rare, plus il est rémunéré. Légalement³, 40% des effectifs d'une crèche au minimum doivent être composés de diplômés dits de « rang 1 », qui sont en conséquence très demandés (infirmier puériculteur, éducateur jeunes enfants, auxiliaire de puériculture).

Les grands gagnants : les **infirmiers puériculteurs**, un profil particulièrement recherché pour diriger les établissements (salaire moyen mensuel net de 2180 euros, qui peut varier fortement en fonction de la taille de la crèche).

Les **éducateurs de jeunes enfants**, dans le cadre de postes de direction, passent également le seuil symbolique des 2000 euros nets mensuels (2054 €). Les **auxiliaires de puériculture** gagnent en moyenne 1330 euros, marquant un faible écart avec les **animateurs petite enfance** (souvent titulaires du CAP petite enfance ou du BEP sanitaire et social) avec 1225 €.

Primes individuelles : Le secteur public double la mise

Les primes individuelles deviennent une composante importante du revenu. Le secteur public, pour compenser une moindre souplesse des rémunérations, attribue des primes en moyenne deux fois supérieures à celles du privé (1190 euros versus 650 dans le secteur privé)

Avantages en nature, une arme de recrutement et de fidélisation pour les employeurs

75% des professionnels de crèche bénéficient d'avantages en nature ou sociaux. Les jours enfant malade, avantage le plus plébiscité, donnent notamment un avantage aux gestionnaires sous statut d'association et au secteur public (respectivement 8 et 8,5 jours par salarié par an en moyenne) par rapport aux gestionnaires entreprises (5,5 jours).

Les mutations du secteur vont certainement faire évoluer les structures de rémunération

Depuis une dizaine d'année, la montée en puissance des gestionnaires privés sous statut d'entreprises apporte avec elles de nouvelles pratiques, notamment dans les groupes administrant plus de 20 EAJE :

- Développement des primes individuelles :



- ✓ Les associations et le secteur public devront probablement développer les primes pour rester attractifs (50% des salariés des entreprises en bénéficient contre seulement 24% dans les associations et 35% dans le public)
- ✓ Augmentation probable du montant des primes, qui représentent à ce jour, en moyenne sur l'année, au maximum un demi-mois de salaire.
- Développement de l'appréciation individuelle de la performance : apparition, en sus du qualitatif, d'objectifs quantitatifs tels que le taux d'occupation de la crèche dans les évaluations des salariés.
- Mise en œuvre de primes d'intéressement et de participation dans près de 2/3 des acteurs privés – entreprises.

Des marges de manœuvre pour les salariés

Pour conclure, certaines données permettent une mise en perspective intéressante. Prenons l'exemple d'un directeur de crèche expérimenté et possédant un diplôme d'infirmier puériculteur : les gestionnaires annoncent être prêts à verser une rémunération nette de près de 300 euros de plus que le salaire moyen annoncé par les professionnels interrogés...

Les salariés des EAJE, notamment les diplômés dits « de rang 1 », ont donc probablement des cartes à jouer pour faire encore progresser leur rémunération globale.

Pour en savoir plus, [téléchargez gratuitement l'étude ici](#).

A propos de Crècheemploi (www.crecheemploi.fr)

Crècheemploi est le premier service d'emploi dédié aux professionnels de crèche :

- **Diffusion gratuite d'offres d'emploi** sur www.crecheemploi.fr
- **Recrutements Passerelle** : ces recrutements assistés permettent
 - d'identifier des candidats sur près de 30 CVthèques et 7 réseaux sociaux,
 - de réaliser une pré-sélection sur une base affinitaire (sur la personnalité et les aspirations du candidat).

Le site www.crecheemploi.fr compte plus de 30 000 utilisateurs mensuels.

A propos de l'Observatoire des salaires en crèche

Cette étude exclusive de Crècheemploi a été menée au 4^e trimestre 2014 auprès de 300 salariés et 50 gestionnaires, du secteur privé comme du secteur public. L'Observatoire s'articule autour :

- d'une analyse des montants et des structures de rémunération métier par métier
- d'une analyse tous métiers confondus des primes et avantages sociaux attribués.

Contact presse

Yannick Bossenmeyer – Directrice Générale de Crècheemploi – 04 72 13 44 64 / 06 19 52 59 33 – ybossenmeyer@crecheemploi.fr

¹ Les Echos, 11/02/15 : [Emploi, qui perd, qui gagne ? Les effets de la crise sur les effectifs salariés](#)

² Etablissement d'accueil de jeunes enfants

³ Article 19 - R.2324-42 du Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans